

Compte rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2021

Date de la convocation : 11 juin 2021

Présidence : Thierry MICHAL

Présents : T Michal – V Gelas - F Imbert – N. Feltrin – B Doucet-Bon - P Brunel - JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – L Wynarczyk – B Monel – S Chartier – M Chaube

Excusés : C Beguet – F Serrurier (pouvoir à V Gelas)

Absent :

Secrétaire de séance : N Feltrin

Le secrétaire de séance du conseil municipal du 21 mai indique qu'il avait suggéré de préciser que durant l'état d'urgence sanitaire, lié à la Covid-19, le quorum est abaissé à un tiers et qu'un conseiller municipal peut disposer de deux pouvoirs. Cette suggestion n'a pas été mise car c'est la règle en vigueur.

A l'issue de cette remarque, Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 21 mai 2021. Le registre des comptes rendus, ainsi que celui des délibérations, est signé par les conseillers municipaux.

- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur les trois transactions reçues portant sur deux immeubles non-bâti sis lieudit « Rue Basse » (Lotissement Les Allées des Sources) et sur un immeuble bâti sis 261 chemin de la Saône.

Concernant sa délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, il a retenu

- ~ l'EURL Franck NICOLE de Montceaux (Ain) pour les travaux d'aménagement des sanitaires pour accès à personne mobilité réduite à l'Epicerie / Bar / Restaurant, avec un montant de 1 302,75 € HT (1 563,30 € TTC),
- ~ la Société SAFEGE – Agence de Lyon pour l'avant-projet complet et dossier de subvention relatif au réseau d'eaux pluviales du centre village, avec un montant d'honoraires de 3 100 € HT (3 720 € TTC). Il s'agit de créer une nouvelle antenne d'eaux pluviales en direction de Sous la Ville pour soulager le centre village.

- Personnel communal : tableau des emplois communaux suite modification horaires et suppression poste

Comme indiqué lors du conseil municipal du 21 mai 2021, dans le cadre de la reprise des activités exercées par l'agent en congé de longue maladie, déclaré inapte à toutes fonctions de façon totale et définitive, la commission du Personnel communal a opté pour un scénario prévoyant l'augmentation du temps de travail de deux agents.

La modification des deux postes excédant 10% du temps de travail, le comité technique auprès du Centre de Gestion de l'Ain a été saisi et il a également été consulté pour la suppression d'un poste d'agent polyvalent à temps complet, ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques, vacant en raison d'un départ à la retraite.

Le comité technique a émis un avis favorable sur la réorganisation des services envisagée.

Ces changements conduisent à revoir le tableau des emplois communaux au 1^{er} septembre 2021, en incluant les deux postes créés.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- supprime le poste suivant :
 - * un emploi d'agent polyvalent à temps complet ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- fixe la liste des emplois communaux comme suit :
 - * Emploi permanent à temps complet, avec une durée de travail effectif annuelle de 1 607 heures :
 - ~ un emploi de secrétaire de mairie ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux,
 - ~ un emploi d'agent polyvalent ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.
 - * Emploi permanent à temps non complet :
 - ~ un emploi polyvalent du service administratif, en charge notamment de l'accueil, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux pour 17 heures 30 par semaine,
 - ~ trois emplois d'ATSEM ouvert au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, respectivement pour 30 heures 56, pour 29 heures 35 et pour 17 heures 46 par semaine,
 - ~ quatre emplois ouverts au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :
 - agent polyvalent de restauration scolaire et entretien pour 32 heures 05 par semaine
 - agent polyvalent périscolaire pour 28 heures 34 par semaine
 - agent polyvalent entretien de bâtiments pour 13 heures 20 par semaine
 - agent polyvalent de service et d'entretien pour 11 heures 01 par semaine.

- **Rétrocession de la parcelle bien sans maître incorporée dans le domaine communal**

Par délibération n° 2020/07/05 du 03 juillet 2020, le conseil municipal a pris la décision d'exercer les droits de la commune sur le terrain considéré comme un bien sans maître, en nature de terre, cadastré section A – n° 643, d'une superficie de 510 m², sis « Aux Pierres ».

La procédure a été réalisée et le bien est incorporé dans le domaine communal, pour une valeur évaluée à 153 €, à la suite de l'acte passé le 27 mai 2021 en l'étude de la SCP LATOUR – MOIROUX – BOY – DEBLY. Le montant des honoraires réglé à ce jour s'élève à 108 €.

La commune peut donc procéder à sa rétrocession à M. et Mme BOURSAUT, intéressés par ce bien pour désenclaver une parcelle leur appartenant. Ils ont entrepris les premières démarches pour la constatation de l'absence de propriétaire sur la parcelle.

Il est rappelé que cette opération doit être réalisée sans frais pour la commune.

Le terrain est-il constructible ? Non, il se trouve en zone A (agricole) sur le Plan Local d'Urbanisme, et est aussi dans la zone de la canalisation de gaz.

Il est proposé une cession au prix de 300 € couvrant les frais d'honoraires et le montant évalué du terrain.

Après vote à mains levées, par 13 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal :

- décide de rétrocéder la parcelle cadastrée section A – n° 643, sise Aux Pierres, d'une superficie de 510 m² à Monsieur et Madame BOURSAUT Sébastien, domiciliés à Messimy-sur-Saône- 425 chemin de Port Rivière,
- fixe le montant de la cession de ce bien à 300 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir chez le Notaire choisi par les futurs acquéreurs, ainsi que tout document se rapportant à cette cession.

- Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor pour la régie de recettes du restaurant scolaire

Par délibération n° 2020/11/04 du 20 novembre 2020, la commune a adhéré au service de paiement en ligne des recettes publiques locales et passé une convention d'adhésion pour ce service avec la Direction générale des finances publiques, afin de respecter les dispositions relatives à la généralisation d'une offre de paiement en ligne par les entités publiques à destination de leurs usagers.

Le service de gestion comptable de Châtillon-sur-Chalaronne souhaite la mise en place d'un compte de dépôt de fonds pour la régie du restaurant scolaire, en raison du flux important de chèques et d'opter pour TIPI régie permettant d'ouvrir un nouveau mode de paiement par Internet pour les utilisateurs de la régie.

Une rencontre a eu lieu le 26 mai 2021 avec M. Lionel VIRICEL, Conseiller aux décideurs locaux Dombes – Val de Saône Centre de la Direction générale des finances publiques pour discuter et échanger sur l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor.

La Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales pour la régie du restaurant scolaire a été transmise aux conseillers municipaux avec la convocation.

Le TIPI Régie nécessite obligatoirement de disposer d'un portail Internet pour la régie de recettes afin de permettre à l'utilisateur, soit de saisir les références de sa facture dans un formulaire de saisie, soit d'accéder à la liste de ses factures dans un compte usager. Toutefois, l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds n'est pas remise en cause car il donne la possibilité de proposer un mode d'encaissement supplémentaire aux usagers sans aucun surcoût pour la commune sous la forme du paiement des factures par virement bancaire sur le compte DFT (Dépôt Fonds Trésor) de la régie.

La commune réfléchissant à un logiciel pour la régie du restaurant scolaire, il conviendra que celui-ci soit compatible avec TIPI régie.

Un nouveau service sera offert à terme aux parents pour le paiement des repas.

Sera-t-il fonctionnel à la rentrée de septembre ? Si cela est possible oui, mais il faut trouver le logiciel, se former et mettre en place les paramètres. La mise en place serait donc plutôt envisageable au début de l'année 2022.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor pour le versement des produits de la régie de recettes du restaurant scolaire,
- approuve la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales à passer entre la régie de recettes du restaurant scolaire de la commune de Messimy-sur-Saône et la Direction générale des finances publiques,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre et à l'ouverture du compte de dépôt de fonds.

- Désignation de trois propriétaires de la commune à l'Association Foncière de remembrement de Lurcy et de Messimy-sur-Saône

Les statuts de l'association foncière de remembrement des communes de Lurcy et de Messimy-sur-Saône, approuvés par arrêté préfectoral du 12 juillet 2011, indiquent en son article 10 :

« Le bureau comprend des membres à voix délibérative et des membres à voix consultative répartis comme suit :

- membres à voix délibérative :
 - * le maire ou un conseiller municipal désigné par lui, pour chaque commune concernée
 - * 3 propriétaires de chaque commune désignés par la chambre d'agriculture parmi les membres de l'association,
 - * 3 propriétaires de chaque commune désignés par délibération du conseil municipal parmi les membres de l'association
 - * un délégué du directeur départemental des territoires.

....

6 mois avant l'expiration du mandat de 6 ans des membres du bureau, le président en exercice de l'association, saisit le Président de la chambre d'agriculture et le conseil municipal de chaque commune en vue du renouvellement des membres du bureau ».

Le précédent renouvellement des membres du bureau de l'association foncière a eu lieu par arrêté du 21 mai 2015.

La commune a été sollicitée par courriel de la commune de Lurcy pour procéder au renouvellement du Bureau de l'Association Foncière.

La chambre d'agriculture de l'Ain a désigné ses trois membres, en l'occurrence MM. DU VERNE Marc, FAVRE Gilbert et MEUNIER Stéphane.

Messieurs André THETE, André LAURENT et Jean-Philippe BEROUD, désignés en 2015 par la chambre d'agriculture, sont d'accord pour reconduire leur mandat et peuvent donc être désignés par la commune de Messimy-sur-Saône.

L'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

La question est de savoir qu'elle est encore l'utilité de l'association foncière. C'est un autre sujet.

Les nominations ont déjà été vues lors de l'assemblée générale.

Il est dommage que les membres à désigner pour les six prochaines années ne soient pas plus jeunes. Il est bien que dans une association il y ait plusieurs générations.

A quoi sert l'association foncière ? Elle devrait servir à beaucoup de choses, actuellement ce n'est plus vraiment le cas. A la suite d'un remembrement, il reste des travaux annexes et l'association foncière prend la relève pour s'en occuper et entretenir les chemins lui appartenant. A noter que sur la commune, l'entretien est effectué par la commune. Les ressources de l'association foncière correspondent aux cotisations des propriétaires s'élevant à 4 € par hectare.

L'association se réunit en assemblée générale une fois par an.

A l'unanimité, le conseil décide de procéder à la désignation des membres sans recourir au vote à bulletin secret.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- procède à la désignation par la commune de Messimy-sur-Saône, de MM André THETE, André LAURENT et Jean-Philippe BEROUD, au bureau de l'Association Foncière de remembrement des communes de Lurcy et de Messimy-sur-Saône, en qualité de propriétaire.

- **Compte-rendu des commissions communales**

a).- Commission Affaires scolaires du 27 mai 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie FELTRIN ; 4^{ème} adjoint, responsable de la commission.

Il a été rencontré les agents intervenant au restaurant scolaire pour un bilan du deuxième trimestre. Il ressort toujours le comportement inadapté de certains enfants. Il est constaté une amélioration pour les cas particuliers, tout en étant toujours vigilant. Il a été émis le souhait de disposer d'un règlement général pour le restaurant scolaire, la garderie et l'école, car actuellement chaque structure a son règlement qui diffère et les enfants en profitent. Ce règlement permettrait d'harmoniser l'usage du matériel et des locaux. Il a été demandé l'acquisition de petits matériels, et notamment d'un banc pour la cour de l'école à sceller afin d'éviter qu'il disparaisse. La question des locaux a été abordée notamment en période de mauvais temps, et il a été parlé de la fermeture du préau qui n'emballe pas les agents. Le préau sert déjà. Il ne serait donc pas un espace supplémentaire et il est bruyant. Une solution alternative est à trouver. Une première discussion a eu lieu avec le corps enseignant le 07 juin et un choix sera arrêté après la deuxième rencontre du 28 juin. La solution risque toutefois d'être provisoire. Le permis de construire a quand même été lancé car des avis positifs ont aussi été donnés sur le projet de fermeture du préau. Le souhait des agents est de disposer d'un endroit calme pour les enfants. Il a été discuté du logiciel pour le restaurant scolaire et précisé que la garderie serait également intéressée.

b).- Commissions Urbanisme du 28 mai et du 07 juin 2021

Lors de ces réunions, il a été examiné deux permis de construire, un permis de construire modificatif et quatre déclarations préalables.

Il a été vu plusieurs déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux, avec la programmation de visites de conformité.

Une réflexion a été lancée sur les entrées de maison avec le problème d'écoulement des eaux et matériaux sur la voirie. Il est envisagé de remettre une note d'information avec l'arrêté d'autorisation d'urbanisme, rappelant la responsabilité du maître d'ouvrage. Il a été abordé le service commun ADS avec les absences et l'engagement d'une réflexion sur une mutualisation avec d'autres communautés de communes.

c).- Commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 07 juin 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Vincent GELAS, 1^{er} adjoint, responsable de la commission.

Elle a porté uniquement sur la voirie avec le tour des chemins pour le curage des fossés, en répertoriant les plus urgents en vue de réaliser une consultation auprès de deux entreprises. Il a été regardé également les marquages à effectuer et notamment au niveau du carrefour du Guillard. Il sera pris contact avec l'entreprise venant habituellement pour avoir un devis avec différents types de peinture.

Le marquage central est effacé sur la RD 933 entre le carrefour Nord et le plateau surélevé et il a été demandé à l'entreprise THIVENT une estimation pour le traçage d'une bande de résine, comme sur l'entrée Nord. Le chiffrage sur une longueur de 300 ml, soit de feux à feux, s'élève à 5 670 € HT. Ce sujet sera vu en commission.

Les travaux de la RD 933 touchent à leur fin. Il reste à réaliser le marquage, la résine sur les trottoirs et les plantations à l'automne. Grâce à l'intervention du conseiller départemental, le Département a alloué une somme complémentaire ayant permis de reprendre l'intégralité de la couche de roulement sur l'emprise des travaux. Cinq semaines ont été gagnées sur le planning prévisionnel. L'entreprise THIVENT a réalisé un très bon travail.

Il convient de planifier rapidement une commission voirie pour les travaux 2021 (chemin de Rongefer, accessibilité vers tennis (stationnement PMR et cheminement), car des prix intéressants sont proposés mais pendant la présence de l'entreprise, et donc une décision doit être prise dans un délai très court. La commission se réunira le lundi 21 juin à 19 heures 30.

- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux

Un conseil communautaire a eu lieu le 25 mai avec 28 points à l'ordre du jour, et notamment une première décision modificative budgétaire ; le bail pour la location de la Maison France Services ; l'accord sur la constitution de la SEM LEA avec différents actionnaires dont le SIEA et la communauté de communes ; un accord sur un emprunt de 1,6 millions pour le financement du projet Vélo-route ; un avenant au contrat SUEZ ; le recrutement de deux animateurs supplémentaires pour l'accueil de loisirs avec un renforcement de la capacité d'accueil.

Le Copil CRTE Projet de territoire s'est réuni le 1^{er} juin et la commune a rajouté une fiche actions 2021 pour les travaux d'accessibilité. Il a été parlé de la gouvernance, des comités techniques et de pilotage.

Une réunion spécifique a eu lieu le 08 juin concernant les compétences respectives des communes et de la communauté de communes pour le chemin de halage, en vue de la préparation de la prochaine CLECT. Il a été évoqué le fauchage avec quatre passages sur l'année. Il a été fait part de conserver le caractère sauvage du site en évitant de faucher plus que nécessaire.

Le 11 juin s'est tenue une réunion des fonds Leader avec une rallonge de 669 083 € de l'Europe. Il a été vu différents projets, pour finir avec une présentation des résultats d'un projet concernant le développement des objets en cuir de carpe, ayant bénéficié de subventions.

La commission communautaire Aménagement a pris connaissance du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Ce sujet sera également abordé en commission communautaire Environnement. Il a été parlé du service commun ADS.

La commission communautaire Assainissement a confirmé la réalisation des travaux d'extension du réseau assainissement sur la commune, chemin de la Prairie pour le raccordement de 4 maisons, à partir de la deuxième semaine de juillet. La commission a émis un refus à la demande de SUEZ pour la prise en charge de frais, à hauteur de 38 540 €, liés au Covid-19.

La commission communautaire Economie a pris connaissance de la vente de la totalité des lots sur la nouvelle zone Visionis de Montmerle-sur-Saône.

Le Copil ordures ménagères de la communauté de communes, concernant les communes de Messimy-sur-Saône et de Chaleins, s'est réuni le 17 juin. Il reste seulement 15 foyers n'ayant pas fait installer une puce sur leurs bacs d'ordures ménagères. 40% possèdent encore des bacs de 240 litres, alors que la moyenne sur le SMIDOM est de 10%. La première facture fictive va être envoyée fin juillet pour les six premiers mois de l'année, la deuxième sera adressée début janvier pour les six derniers mois. L'installation de colonne enterrée avec carte à puce est planifiée sur la commune de Chaleins. Ce système est rentable à partir de 80 logements. A partir du 1^{er} juillet 2021, il sera possible d'emmener les déchets verts à Bains sur présentation de la carte de déchetterie, avec un système de vidage à plat. A l'avenir, il est prévu de supprimer les cartes à puce pour l'accès aux déchetteries en les remplaçant par un système de lecture des plaques d'immatriculation. Un accord est en cours de concrétisation avec l'association Tremplin pour le recyclage des objets au niveau de la déchetterie de Saint-Didier-sur-Chalaronne. Il est souhaité développer le compostage à domicile avec la vente de composteur. Il a été proposé de venir sur la commune pour une telle vente un jour de marché sur la fin de l'année. Il a été parlé de la problématique du chemin du Bicheron avec la double collecte. Il a été fait part du fort mécontentement des syndicats pour la collecte du verre car le marché d'enlèvement passé par le SYTRAIVAL n'a pas été alloué et une seule entreprise a répondu, qui n'a pas les moyens matériels pour assurer la tournée complète des PAV. Le marché arrivant à échéance en fin d'année, il sera vu s'il est possible d'allouer le marché ; le SMIDOM envisagerait alors de louer un deuxième camion pour la réaliser sur son territoire. Une démarche administrative va être effectuée en fin d'année avec la modification des statuts du SMIDOM pour l'intégration au 1^{er} janvier 2022 des communes de Messimy-sur-Saône et Chaleins. La communauté de communes demandera aux deux communes de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le SMIDOM n'envisage pas de communication générale sur la redevance incitative et privilégie le contact direct.

Le syndicat des eaux a vu un marché de travaux retoqué par le contrôle de légalité pour un motif discutable, il a été annulé purement et simplement et les travaux seront intégrés dans le marché de 2022. Il existe un souci d'eau blanche sur des puits provenant de la baisse de la nappe phréatique. Il a été rappelé le problème du contrôle obligatoire sur un herbicide avec comme conséquence que seulement le champ captant de Guérens est conforme, en raison de son éloignement des cultures. Le marché pour l'appel d'offres concernant les travaux d'interconnexion est en cours de finalisation.

- **Questions et correspondances diverses**

- Il est rappelé les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin pour lesquelles les tours de rôle sont fixés.
- Un conseil d'école a eu lieu le 17 juin, dont le compte-rendu détaillé sera présenté lors du prochain conseil municipal.
- Une action a été montée, en collaboration avec Nathalie FELTRIN, au niveau de l'école pour sensibiliser et expliquer le fonctionnement de la commune à la classe des CE2/CM2. Elle a donné lieu à deux rencontres :

- * le lundi 31 mai avec les réponses aux différentes questions des élèves,
 - * le lundi 14 juin, après préparation d'un petit projet portant sur la fermeture du préau de l'école avec trois questions concernant le coût estimatif ; le besoin d'une autorisation d'urbanisme et se prononcer sur le projet en argumentant. Après un moment d'échange sur le coût, quinze enfants ont été mis dans les conditions d'un conseil municipal avec un maire, des adjoints et responsable de commissions, en vue de débattre et délibérer sur le projet.
- La municipalité souhaite avoir l'avis des conseillers municipaux sur la mise à disposition des documents du conseil municipal, pour réduire les éditions papier. Il est demandé aux élus souhaitant passer au numérique de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie. Il est pris la position de ne plus mettre à disposition, le jour de la séance, les annexes déjà transmises avec la note de présentation.
 - Les prochains conseils municipaux sont fixés les vendredis 23 juillet et 24 septembre. En cas d'urgence, il en sera fixé un autre entre temps.
 - Le Club Photo à un nouveau président, en l'occurrence Mme Nathaly ARNOL BERTRAND.
 - Une remarque a été formulée sur la non-organisation d'un marché spécial « Fête des pères ». Il aurait été trop rapproché de celui ayant eu pour thème la fête des mères, et un autre est prévu le 15 juillet.
 - Il est constaté une baisse de la fréquentation du marché depuis la fin du confinement, semblant être général sur tous les marchés. Une nouvelle communication est éventuellement à mettre en place. Il est proposé d'informer par le biais de la page Facebook de la liste des marchands présents chaque jeudi.
 - Le jeudi 24 juin, une personne de la Recyclerie de Trévoux sera présente sur le marché avec une boutique éphémère et donnera des explications.
 - Il est adressé des remerciements pour le fauchage des chemins.
 - Le changement du poteau incendie sur la RD 933 va être réalisé le mardi 22 juin et nécessitera une intervention sur le trottoir venant juste d'être terminé. Il est précisé que la résine sur les trottoirs sera posée à partir du 22 juin.
 - Comme précédemment indiqué lors de cette séance, le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 23 juillet 2021 à 20 heures 30.

Le Maire,
Thierry MICHAL



[Handwritten signature of Thierry Michal]